

PRÉPAREZ VOTRE ACTIVITÉ LIBÉRALE

(hors professionnels de santé)



LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026 Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une

plateforme agréée par l'État.

01 SEPTEMBRE 2027 Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez

vos données de ventes à l'administration via votre plateforme



VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour mon activité libérale?

Vous êtes concerné, que vous soyez en libéral dassique ou micro-entrepreneur!

• Clients entreprises :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

• Clients particuliers :

Vos honoraires devront être déclarés automatiquement à l'administration *via* votre logiciel de facturation

Dans tous les cas : Vous devez être en mesure de recevoir les factures de vos fournisseurs dès septembre 2026 sur une plateforme de facture électronique



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1

Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de caisse/ logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expertcomptable, n'hésitez pas à lui en parler

ÉTAPE 2

Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

ÉTAPE 3

Formez votre équipe

- Prévoyez 2 h de formation par personneCréez un mémo
- simple pour votre secrétariat et vous
- Documentez les nouveaux processus de facturation

ÉTAPE 4

Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients



POINTS D'ATTENTION

- Factures de prestations de services ?
 - Vous devrez également signaler la réception du paiement sur votre plateforme
- Acompte reçu?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

- Secret professionnel?
 - Vous pourrez utiliser des libellés génériques pour protéger la confidentialité des informations
- Client professionnel étranger ?

Pas de facturation électronique obligatoire mais vous devez déclarer le montant des ventes via votre plateforme agréée (PA)



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Amélioration de la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

BESOIN D'AIDE?

Votre expert-comptable peut vous accompagner pour :

✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité

✓ Former votre équipe

√ S'assurer que tout est prêt à temps

Des questions, un accompagnement ?
Contactez votre collaborateur Fid'ouest habituel